



P.V C.R.Q.D N° 11 du 12 AVRIL 2016

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .A. -KARTALI. D. -- SARDI .M. – BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour: Affaires Administratives et Disciplinaires.

AFFAIRE 157: Ren H.B.G.T –H.B.C.T D2 S/G du 25/03/2016

- ☞ Vu la feuille du match signalant:
- ☞ Défaut de présentation de licence du joueur TRIKI .C PC N° 00168279 du club H.B.C.T.
- ☞ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 300DA au club H.B.C.T.

AFFAIRE 158: Ren U.S.B.T--J.S.M.R. D2 S/G du 25/03/2016

- ☞ Vu la feuille du match signalant:
- ☞ Défaut de présentation de licence du joueur MANFOUR .Z CNI. N° 36063 du club J.S.M.R.
- ☞ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 300DA au club J.S.M.R.

AFFAIRE 15945: Ren H.B.C -H.B.C.M D2 S/G du 25/03/2016

- ☞ Vu la feuille du match signalant:
- ☞ Défaut de présentation de licence du joueur MAAMAR .M.Y.PC. N° 07/020132 du club H.B.C.M.
- ☞ Disqualification du joueur BOUACHA .N. N ° Lic 181 du club H.B.C. pour geste anti sportif envers adversaire.
- ☞ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 300DA au club H.B.C.M.
- ☞ Il est infligé une suspension de deux(02) matchs ferme au joueur BOUACHA.N N° Lic 181 du club H.B.C.
- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club H.B.C.

AFFAIRE 160 : Ren A.N.S.C--J.S.M. R1 S/G du 25/03/2016

- ☞ Vu la feuille du match signalant:
- ☞ Absence encadrement technique et administratif du club J.S.M.
- ☞ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 20.000DA au club J.S.M.

AFFAIRE N°161: Ren E.S.O.F. –C.R.B.S. D2 S/G 26/03 /2016.

- ☞ Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalant:
- ☞ Disqualification du joueur HABI .A N0 Lic 118 du club C.R.B.S. pour comportement anti sportif grossiers envers officiels.
- ☞ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION.

- ☞ Il est infligé une suspension de quatre (04) matchs ferme au joueur HABI A. N° Lic 118du club C.R.B.S.
- ☞ Il est infligé une amende de 4.000 DA au club C.R.B.S.

AFFAIRE N°167: Ren C.S.T.B.C—I.R.B.O. R1 S/G du 01/04/2016

- ✍ Vu la feuille du match signalant :
- ✍ Avertissement Off(A) MOUMENE.F.N° Lic 418 du club C.S.T.B.C.
- ✍ Disqualification du joueur BOUSRIA.H. N° Lic 018 du club C.S.T.B.C pour attitude anti sportif grossiers envers adversaire.
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✍ Avertissement confirmé à l'Off(A) MOUMENE .F. N° Lic 418 du club C.S.T.B.C.
- ✍ Il est infligé une suspension de quatre(04) matchs ferme au joueur BOUSRIA.H. N° Lic 018 du club C.S.T.B.C.
- ✍ Il est infligé une amende de 4.000 DA au club C.S.T.B.C.

AFFAIRE N°168 : Ren C.S.O—J.S.T. R1 S/G du 02/04/2016

- ✍ Vu la feuille du match signalant :
- ✍ Avertissement à l'Off(A) MESLI .N N° Lic 618 du club J.S.T.
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✍ Avertissement confirmé à l'Off(A) MESLI.N. N°Lic 618 du club J.S.T.

AFFAIRE 169: Ren J.S.M ---M.C.S. R1 S/G du 02/04/2016

- ✍ Vu la feuille du match signalant:
- ✍ Absence Encadrement technique et Administratif du club J.S.M.
- ✍ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✍ Il est infligé une amende de 20.000DA au club J.S.M.

AFFAIRE 170: Ren M.B.S--H.B.C.T. D2 S/G du 08/04/2016

- ✍ Vu la lettre du club M.B.S. en date du 02/04/2016 ayant pour objet déprogrammation de toutes compétitions.
- ✍ Vu la correspondance de la L.R.H.B.Oran adressée au club M.B.S. concernant la déprogrammation de la rencontre M.B.S—H.B.C.T. en date 06/04/2016.
- ✍ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✍ Match en faveur de l'équipe H.B.C.T. sur le score de 10—00.
- ✍ Il est infligé une amende de 50.000 DA au club M.B.S.

✓ Le club M.B.Saida est déclaré forfait général suite à la lettre remis au secrétariat de la L.R.H.B-Oran en date du 02/04/2016

**TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE Présent PV. PRENNENT EFFET A
COMPTER du 20 AVRIL 2016**

**Secrétaire de Séance
SARDI .Med**

**Le Président C.R.Q.D
BENZERDJEB .A**